

Une autre vie s'invente ici



# Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



## LETTRE D'INFORMATION

SEPTEMBRE – OCTOBRE 2018





# S O M M A I R E

Loi ELAN Un texte maintenant la portée juridique de la charte	P4
Un Plan de paysage en faveur de l'amélioration du cadre de vie	P5
Ateliers Hors les Murs à vos candidatures ! Lancement de la troisième vague de candidatures jusqu'au 17 janvier 2019	P7
Quels outils de la connaissance mobiliser pour un aménagement du territoire ?	P10



# S O M M A I R E

Consult'Action en Ardèche Quatre résidences pour co-construire le visage de ruralité de demain	P11
Observatoires Photographiques du Paysage : un outil d'animation partagé	P12
Paysage, Biodiversité et alimentation Et si en mangeant mieux, on préservait la nature et on contribuait aux paysages	P14
Vers la concrétisation de l'Université populaire du cadre de vie	P14

# Loi ELAN

## Un texte maintenant la portée juridique de la charte

Le réseau des Parcs s'est fortement mobilisé sur ce texte en organisant plusieurs temps d'échanges. Ces derniers ont permis de produire des propositions d'amendements dont une grande partie ont été prises en compte dans la loi.

Pour rappel, dans l'article 13 complété : Les chartes de Parcs naturels régionaux ne seront pas prises en compte dans la réduction du nombre de documents opposables aux SCoT, PLUI, PLU... Cette disposition permettra ainsi aux chartes de Parc, projet de territoire à 15 ans négociés avec les acteurs locaux, de garder toute leur force vis à vis des documents d'urbanisme.

### Extrait du débat concernant l'Article 13 en Commission Mixte Paritaire

**Mme Valérie Létard, sénatrice.** - Le Sénat avait prévu la prise en compte des chartes des Parcs naturels régionaux. J'ai moi-même souvent pesté contre ces documents, opposables aux SCoT, mais il faut reconnaître qu'il s'agit d'un garde-fou. Et si ces chartes ne sont plus opposables, elles n'ont plus de sens... Simplifier, oui, mais veillons à ce que les parcs naturels et leurs chartes ne soient pas rayés d'un trait de plume.

**M. Marc Daunis, sénateur.** - Certains Parcs naturels régionaux sont situés sur le territoire de plusieurs SCoT. Si nous ne mentionnons pas explicitement ces parcs et leurs chartes dans l'habilitation, nous créerons une grave difficulté.

**Mme Cécile Cukierman, sénatrice.** - La fédération des Parcs naturels régionaux nous a fait part de sa vive inquiétude. Ces Parcs sont vécus à la fois comme une forte contrainte dans la gestion du quotidien et comme un formidable atout pour la valorisation des territoires. Alors qu'ils sont déjà fragilisés, ne les rayons pas d'un coup de crayon !

**M. Marc Daunis, sénateur.** - Modifions la proposition de rédaction pour y intégrer les chartes des Parcs naturels régionaux.

**M. Richard Lioger, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale.** - Nous sommes d'accord pour maintenir dans sa rédaction actuelle l'alinéa 2 de l'article 13, prévoyant que les chartes des Parcs naturels régionaux ne sont pas comprises dans la réduction du nombre de documents opposables.

# Un Plan de paysage en faveur de l'amélioration du cadre de vie

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a lancé en mai 2018 son Plan de paysage « Vallée de la Rhue et Val de Sumène ». Les élus, habitants et acteurs locaux des 9 communes cantaliennes concernées sont invités à participer à cette démarche originale et conviviale basée sur le thème du voyage.



Balade paysagère, centre-bourg de Condat, 11.07.18

Ce territoire rural est situé à la limite ouest du Parc, entre plateaux granitiques de l'Artense et reliefs volcaniques des Monts du Cantal. Il est surtout caractérisé par des massifs forestiers d'importance écologique, des gorges façonnées par les cours d'eau supports d'activités touristiques et hydroélectriques. Des villages à forte identité rurale composent avec les vallons, plateaux ouverts et bocages. Le territoire est structuré par quelques pôles principaux : Riom-ès-Montagnes, Menet, Champs-sur-Tarentaine, Condat.

Dans un premier temps, l'objectif est de sensibiliser les acteurs locaux à la question des paysages naturels et bâtis et de les mobiliser pour le devenir de leur commune. Dans un second temps, il s'agira d'aboutir en 2019, à la réalisation d'une série d'actions concrètes en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Le Syndicat mixte qui anime la démarche est convaincu que l'entrée par le paysage permet de penser l'aménagement du territoire en conciliant les politiques sectorielles et permet d'atteindre des objectifs de qualité paysagère.

Pour cela, un collectif d'architectes et de paysagistes « 1 pas de côté, Bureau B02 et Les Andains » a été choisi pour réaliser ce Plan de paysage à travers la mise en place de plusieurs dispositifs participatifs. Des balades paysagères, rand'autos (randonnées en voiture avec des habitants) et des



Rand'auto, point de vue sur Embort et la Vallée de la Rhue, 11.09.18

résidences sur le territoire ont eu lieu cet été de juillet à septembre 2018. Des auberges du voyageur (ateliers), rencontres et débats sont également prévus.

Lors des balades et résidences, plusieurs enjeux et pistes d'actions ont été identifiés : étude de revitalisation des centres-bourgs, restauration du patrimoine bâti (murets en pierre sèche, petit patrimoine), valorisation de sites naturels, signalétique touristique, démarches artistiques et culturelles dans le cadre de chantiers participatifs par exemple.

Enfin, ce Plan de paysage s'articule avec le SCoT du Haut-Cantal-Dordogne et peut être un effet levier pour un futur PLUi sur le territoire de la communauté de communes du Pays Gentiane.

Lien vers la présentation du projet et l'interview de France Bleu Pays d'Auvergne :

<http://www.parcdesvolcans.fr/Agir/Des-enjeux-des-actions/Paysage-et-cadre-de-vie/Un-Plan-paysage-participatif-pilote>

**Contacts :**

Clément Payet,  
Chargé de mission Urbanisme et paysage  
Courriel : [cpayet@parcdesvolcans.fr](mailto:cpayet@parcdesvolcans.fr)  
Téléphone : 04 73 65 64 18

# Ateliers Hors les Murs, à vos candidatures !

## Lancement de la troisième vague de candidatures jusqu'au 17 janvier 2019



Les ateliers Hors les murs consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes (architecture, biodiversité, paysage, urbanisme, agronomie, économie, en développement local, sociologie...) pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une commune et de son bassin de vie.

### Mode d'emploi : comment candidater ?

#### Étape 1 : Candidature, mode d'emploi

Une candidature doit associer a minima deux écoles ou établissements de disciplines différentes. Ces écoles doivent monter un projet sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie. Il s'agit de s'immerger pendant 1 semaine dans le village identifié par le Parc naturel régional afin d'analyser les enjeux et de développer des orientations de développement.

Cette candidature doit être portée par les écoles et doit présenter :

- Une présentation de l'atelier et des enjeux,
- Une liste des partenariats engagés,
- Une note méthodologique,
- Un budget prévisionnel,
- Les modalités de restitution de l'atelier.

Vous pouvez candidater directement par mail auprès de :

Fabien HUGAULT : [fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr)

#### Étape 2 : Sélection

Après délibération du comité de sélection, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France communique les résultats et accorde une bourse d'un montant de 1 000 euros au(x) lauréat(s) de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

#### Étape 3 : Convention

Les projets soutenus doivent élaborer une convention de partenariats entre les écoles et le Parc naturel régional d'accueil.

#### **Étape 4 : Démarrage de l'atelier & restitution**

Le démarrage de l'atelier doit se faire aux dates indiquées dans le dossier de candidature. L'immersion constitue la première étape de l'atelier. La restitution peut se faire à la fin de l'atelier ou à la suite d'un travail plus approfondi.

#### **Informations complémentaires :**

- Les Écoles candidatent auprès d'un Parc naturel régional volontaire qui s'occupe du financement de l'atelier. Le financement de l'atelier peut être complété par les structures bénéficiaires.
- L'appel à projet prévoit d'immerger un groupe d'environ 15 personnes. Le nombre d'étudiants est conditionné par les moyens du Parc et dans les limites d'accueil de la commune. Les communes sont petites et nous souhaitons préserver un caractère ethnologique à ces ateliers. Cependant, si un Parc est intéressé, il est possible d'envisager la création d'un atelier selon ces modalités tout en veillant à la mobilisation d'un encadrement adéquat.
- Les livrables constituent un élément clé des ateliers Hors les murs. Les supports de valorisations doivent pouvoir être valorisés par les partenaires de la démarche sous forme de publication papier, support numérique, planche A0...
- Une attention particulière est portée aux dossiers présentant une pluridisciplinarité affirmée (Architecture & Économie / Urbanisme & Sciences politiques...).

### **Les ateliers Hors les murs : vivier d'imagination, de réflexion et de production**



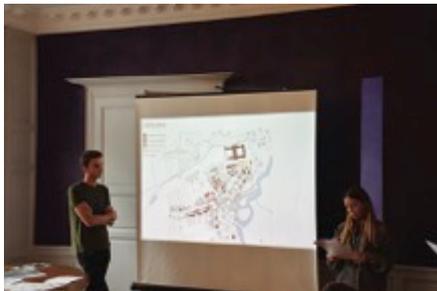
Les Parcs naturels régionaux tendent à relever le défi de la revitalisation des centres-bourgs, à rapprocher les habitants de leurs territoires notamment en prenant en compte leurs besoins et aspirations. Les ateliers Hors les murs sont nés pour répondre à des enjeux pluridisciplinaires et transversaux. Ils proposent d'accueillir des équipes d'étudiants de disciplines différentes dans les territoires de Parcs naturels et dans des communes volontaires pour élaborer avec les acteurs locaux (élus, habitants) un projet sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leur bassins de vie

L'appel à candidatures pour les Ateliers « Hors les murs » est une opportunité pour les collectivités de bénéficier d'un véritable appui en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à leur territoire, et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants, professionnels) pour participer à l'émergence d'un projet de développement local partagé. Pour les Parcs naturels régionaux, c'est l'occasion à travers un exemple concret, de révéler les potentiels en matière de développement durable, de faire connaître le territoire, d'expérimenter, de favoriser un travail de manière pluridisciplinaire, et une opportunité de créer des passerelles avec le monde de la recherche. Ces démarches contribuent à la vie du réseau des Parcs et à la valorisation de leurs missions.

À ce jour, trois ateliers ont déjà eu lieu :

- À Saint-Laurent-Sur-Gorre, dans le Parc naturel régional du Périgord-Limousin, L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne de Rennes (ENSAB) & L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR) ont permis de confronter quatre disciplines : Urbanisme, Architecture, Sciences politiques et Géographie.
- À Fénétrange, dans le Parc naturel régional de Lorraine, L'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Val de Seine (ENSAPVS) & l'Université Paris Diderot (UFR Géographie, Histoire, Économie et Sociétés) se sont associés.
- À Labruguière, dans le Parc naturel régional du Haut Languedoc où L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSAT) & L'Université de Toulouse Jean-Jaurès (Villes, Habitat et Transition Écologique) ont exercé leur coopération.

Le champ des disciplines conquises pour ces premiers ateliers est déjà large : Aménagement, Urbanisme, Architecture, Géographie, Sociologie, Sciences politiques... D'autres disciplines restent à convaincre et présentent de réels atouts dans l'imagination de projets territoriaux innovants dans les villages de Parcs : l'économie, l'écologie, l'agronomie...



Les prochains projets à voir le jour se dérouleront en 2019 dans les Parcs naturels régionaux du Vercors, des Pyrénées Ariégeoises et deux projets dans le Parc naturel régional de Scarpe-Escaut.

La Fédération des Parcs intervient tout au long du processus en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage par son rôle d'expertise et d'animation ; elle apporte aussi une bourse de 1000 euros par atelier soutenu. Elle stimule une activité interministérielle forte : ministères de la Culture, de la Transition écologique et

solidaire, de la Cohésion des Territoires (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et le Commissariat général à l'égalité des territoires). Elle organise des rencontres entre les Écoles et les Parcs naturels régionaux.

La troisième vague est lancée, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 17 janvier 2019. Vous pouvez les faire parvenir par mail, directement auprès de :

Fabien HUGAULT : [fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr)

Téléphone : 01 44 90 80 21

Site internet : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/atelier-hors-les-murs>

# Quels outils de la connaissance mobiliser pour un aménagement du territoire fin ?

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le Ministère de la Cohésion des Territoires, souhaite produire une étude sur les outils de connaissance que mobilisent les Parcs naturels régionaux dans leur politique d'aménagement du territoire. Cette démarche a pour objectif de répertorier les pratiques, de favoriser les transferts d'expériences, et également de mieux positionner au plan national, le réseau des Parcs dans son rôle de planification. Ce projet d'étude vient compléter différentes enquêtes conduites par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sur : l'urbanisme intercommunal, l'articulation avec les SCoT, les Plans de Paysage, l'Observatoire Photographique du Paysage, les Inventaires du patrimoine bâti, les Atlas de la biodiversité (inter)communale et démarches proches, observatoires Parcs de la biodiversité, cartographies de la végétation, ZNIEFF... les partenariats avec l'enseignement supérieur au travers d'Ateliers Hors les Murs ou encore de travaux conduits sur l'affichage publicitaire.

Cette enquête consiste à identifier les typologies d'outils utilisés, à produire une analyse destinée à comprendre la diversité des pratiques, les spécificités et enjeux communs du réseau des Parcs ou encore à évaluer ces outils au regard de ceux mobilisés réglementairement sur le territoire national. Elle permettra ainsi de mieux comprendre les leviers qu'utilisent les Parcs pour mettre en oeuvre la Charte et le Plan Parc dans leurs territoires et par quelles approches et quels outils de connaissance ceux-ci mobilisent leur ingénierie.

Vis-à-vis de l'extérieur et afin de conduire sa mission de valorisation et de porter à connaissance du rôle des Parcs naturels régionaux à l'échelle nationale, la Fédération souhaite s'appuyer sur les conclusions de l'étude pour mieux faire connaître les outils mobilisés dans la conduite d'une politique d'aménagement du territoire, menée par les Parcs naturels régionaux.

La mission a pris effet à compter du jeudi 18 octobre.

# Consult'Action en Ardèche

## Quatre résidences pour co-construire le visage de ruralité de demain



Le réseau des écoles d'architecture "Espace Rural & Projet Spatial" (ERPS), le CAUE de l'Ardèche et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche s'associent pour lancer une résidence participative.

Conçue à l'intention d'équipes pluridisciplinaires, cette résidence mise en place pour deux semaines dans quatre communes ardéchoises (Cheylard, Saint-Cirgues-en-Montagne, Sainte-Marguerite-Lafigère et Saint-Victor), pour la période février - mai 2019, consiste à associer différents praticiens et chercheurs d'expertises et d'apports complémentaires.

Cette résidence, qui fera également appel à la ressource locale mobilisable, constitue une opportunité pour les collectivités choisies, en situation de déprise démographique et/ou économique, de bénéficier du regard d'équipes professionnelles et de chercheurs d'horizons disciplinaires larges.

Celles retenues, formées *a minima* de 4 membres et qui devront comprendre un concepteur de l'espace, un professionnel provenant du domaine des sciences humaines et sociales ainsi que d'un autre domaine (économie, sciences du vivant, développement local), seront amenés à produire une analyse collective des enjeux présents et à proposer des intentions d'aménagement innovantes.

Les dossiers de candidature sont à remettre par les équipes pour le 26 novembre 2018.

Pour plus d'informations :

[http://www.erps.archi/wp-content/uploads/2018/10/CC-consultation\\_DEF\\_HD\\_181017.pdf](http://www.erps.archi/wp-content/uploads/2018/10/CC-consultation_DEF_HD_181017.pdf)

### Contact :

Jérôme Damour,

Courriel : [jdamour@parc-monts-ardeche.fr](mailto:jdamour@parc-monts-ardeche.fr)

Téléphone : 04 75 36 38 71

# Observatoires Photographiques du Paysage : un outil d'animation partagé

## Un réseau fortement investi autour de l'Observatoire Photographique du Paysage, dès sa création

Les Parcs naturels régionaux ont été très tôt associés à l'Observatoire Photographique du Paysage, six d'entre eux figurant parmi les vingt premiers itinéraires retenus pour expérimenter l'Observatoire Photographique National du Paysage. Très rapidement ces démarches se sont vues complétées par d'autres dispositifs, de nombreux Parcs ayant souhaité s'emparer de l'outil, avec pour certains, l'envie de s'extraire du protocole national conduisant ainsi à la mise en place de méthodes locales et hybrides.

Trente Parcs naturels régionaux disposent aujourd'hui d'un Observatoire Photographique du Paysage. Ce réseau représentant à lui seul vingt-cinq pourcent des démarches existantes sur le territoire national, en détient le plus grand nombre. Ce chiffre devrait encore être amené à évoluer, la constitution d'un Observatoire Photographique du Paysage faisant l'objet d'une réflexion pour neuf autres Parcs.

Au-delà de cette forte représentativité, les approches mises en place par les Parcs naturels régionaux s'avèrent exemplaires, tant dans leur diversité que par la qualité des réflexions qui y sont conduites. En effet, l'apparition d'une nouvelle génération d'Observatoires Photographiques du Paysage, ayant su dépasser le cadre originel dans lequel ils avaient été conçus pour constituer un outil de suivi des mutations paysagères et un support d'évaluation des politiques publiques, traduit bien la montée en puissance ainsi que la forte attente des Parcs autour de cet outil.

## Un outil pluriel et plurithématique positionné à la croisée des attentes et des besoins du territoire

Si l'Observatoire Photographique du Paysage permet d'appréhender les mutations induites par l'activité humaine, celui-ci sert aussi à éclairer ainsi qu'à stimuler la connaissance paysagère et l'organisation du territoire.



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional des Vosges du Nord (Itinéraire 11).  
Site 41, Philippsbourg : 2000, 2005, 2016.



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Pilat (Itinéraire 1).  
Valla-en-Gier (42) - Col de la croix du Planil : 1993, 1997, 1999.

Dans le Parc du Pilat, l'Observatoire Photographique du Paysage, dont la création remonte à 1993 et qui constitue l'une des démarches les plus abouties, fait notamment office de support de discussion et de négociation auprès de la profession agricole. Le Parc l'emploie également en tant que lanceur d'alerte sur les secteurs les plus soumis à l'enrichissement et aux différents usages agricoles.

L'observatoire conduit par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, permet quant à lui de prendre en compte les pratiques locales des habitants, via un pas de temps de reconduction au quart d'heure. Également adossé à un pas de temps annuel, ce dispositif a permis de porter une attention toute particulière sur le trait de côte, dont le retrait est observé depuis 2005.

L'outil dispose également d'une capacité à pouvoir impliquer l'ensemble des acteurs depuis les représentants des services de l'État jusqu'aux élus, en passant par les techniciens et associations, pour certains peu experts du paysage et de la photographie. L'Observatoire Photographique du Paysage présente une aptitude notable à pouvoir modifier le regard porté par les habitants sur leur cadre de vie, cette démarche d'observation par la photographie contribuant à favoriser une certaine prise de distance vis-à-vis d'un paysage familier. Dans ce cas, l'Observatoire Photographique du Paysage pourra alors être mobilisé dans des actions de sensibilisation pouvant prendre différentes formes : concours photographiques, ateliers de discussion pour le choix des clichés, groupes de travail composés d'élus et de techniciens, réalisation d'ouvrages scientifiques, d'expositions ou encore de travaux d'affichage.

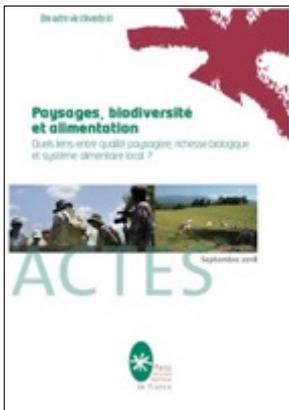
## **Un contributeur effectif en matière d'urbanisme et d'aménagement**

Tout d'abord utilisé au profit de la sensibilisation et de l'animation du territoire, l'Observatoire Photographique du Paysage a plus tardivement été mis au service de l'urbanisme dans les Parcs. Pour autant, sa prise en compte et son intégration dans les logiques d'urbanisme constitue désormais pour les Parcs une manière d'éclairer et de rendre lisible les évolutions du territoire. Cette lecture donne aussi un visage aux paysages d'un territoire au moment où s'imposent des choix d'aménagement : élaboration des documents d'urbanisme, projets de constructions, revitalisation d'un centre-bourg, réouverture paysagère, démarche de développement d'une filière.

Pour l'avenir, le réseau des Parcs naturels régionaux de France souhaite que cet outil puisse être utilisé à la hauteur de son potentiel, en vue de favoriser une élaboration plus pertinente des documents d'urbanisme et des différents schémas régionaux. La prédisposition de l'Observatoire Photographique du Paysage à constituer un élément de suivi, pouvant contribuer aux décisions en matière de planification et à même de donner un cadre plus précis à la mise en œuvre de la Charte, offre désormais la possibilité aux Parcs de déployer cet outil pour participer à l'évaluation du projet de territoire.

# Paysage, Biodiversité et alimentation

## Et si en mangeant mieux, on préservait la nature et on contribuait aux paysages



Ce travail fait parti d'un processus engagé depuis 2014 par le réseau des Parcs naturels régionaux sur le thème « Biodiversité et paysage ». Pour cette année, la Fédération a spécifiquement traité du sujet de l'alimentation, c'est à dire en quoi notre façon de nous nourrir peut-elle favoriser la qualité paysagère et la richesse biologique.

Dans ce document, sont proposées de nouvelles formes de systèmes alimentaires locaux mis en place par les Parcs naturels régionaux.

Vous pouvez la télécharger à partir de lien suivant :

[http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre\\_de\\_ressources/synthese\\_-\\_rencontre\\_paysage\\_biodiversite\\_et\\_alimentation\\_v5\\_-\\_aout\\_2018.pdf](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/synthese_-_rencontre_paysage_biodiversite_et_alimentation_v5_-_aout_2018.pdf)

## Vers la concrétisation de l'Université populaire du cadre de vie



Une feuille de route esquissant les contours du projet national d'Université populaire du cadre de vie a été produite à partir des réflexions énoncées par le réseau, lors des différents échanges qui se sont déroulés dans le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes les 13, 14 et 15 juin derniers.

Une note dont l'argumentaire précisera la mise en œuvre de l'Université populaire sera prochainement diffusée aux Parcs, en vue d'apports et de propositions complémentaires pouvant nourrir la réflexion.

**Directeur de la publication :**

Éric Bua

**Réalisation de la lettre :**

Nicolas Sanaa, Anne Badrignans

**Comité de relecture :**

Éric Bua, Nicolas Sanaa, Dominique Vespuce, Fabien Hugault

**Crédits photographiques :**

Parc de la Narbonnaise en méditerranée

Parc du Verdon – Photo libre de droit

Sébastien Carlier, Parc des Landes de Gascogne

Syndicat mixte du Parc des Volcans d’Auvergne

FPNRF

Observatoire Photographique du Parc des Vosges du Nord – Thierry Girard / SYCOPARC

Observatoire Photographique du Parc du Pilat – Sophie Ristelhueber / Michel Fropier

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78  
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,  
 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez - nous  
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  @FederationPNR

